

EDITO

Je tiens tout d'abord à rendre hommage à notre ami et administrateur Dominique ODDO disparu ce 1er janvier. Apprécié de tous, il était très impliqué dans la gestion de la Coopérative et avait à cœur de trouver des solutions dans chaque situation. Toutes nos pensées vont à ses proches et nous leur présentons nos plus sincères condoléances.

Cette année notre Coopérative fête ses 20 ans d'existence

grâce à vous tous, chères coopératrices et chers coopérateurs, que je remercie en son nom de votre fidélité et de la confiance que vous lui accordez. Et bien entendu grâce au travail, à la compétence et au dévouement de ses salariés et de ses administrateurs.

Aujourd'hui, la gestion administrative et financière de la Coopérative est remise en ordre grâce à la compétence et au professionnalisme de notre directrice administrative et financière Sandrine FISNOT et, après deux exercices déficitaires en 2014 et 2015, nous avons retrouvé un résultat positif en 2016.

Je suis honoré d'être le troisième président de la Coopérative Provence Forêt. Louis Valentin (à l'époque Président du syndicat des propriétaires forestiers du Var) et Georges Franco, m'ont « sollicité amicalement » pour que je présente ma candidature d'abord à la fonction d'administrateur puis à la présidence de notre coopérative. Bien qu'ayant assisté pendant plus d'un an aux réunions du conseil d'administration et du bureau de la coopérative, j'étais loin d'appréhender l'ampleur de la tâche et les responsabilités qui m'attendaient.

Notre forêt provençale qui est une forêt de type méditerranéenne n'est pas une forêt de production, c'est-à-dire économiquement peu ou pas rentable, car elle ne produit quasiment pas de bois d'œuvre contrairement aux forêts des autres régions de France. Pour générer le même chiffre d'affaires, nos techniciens doivent mettre en exploitation entre 5 et 10 fois plus de surfaces forestières que dans une autre coopérative. Parce-que la production à l'hectare est 2 à 3 fois plus faible, les prix d'achat beaucoup plus bas et les coûts d'exploitation, de façonnage et de transport plus élevés, à cause du relief et des difficultés d'accès. Les propriétaires forestiers, face aux contraintes réglementaires et à la faible rémunération de leurs bois, sont peu motivés pour les mettre en exploitation.

Une coopérative respecte la réglementation extrêmement lourde et complexe qui s'applique à la gestion forestière et fait tout son possible pour mobiliser des quantités de bois suffisamment importantes pour contribuer à faire vivre la filière bois locale, et surtout à assurer, grâce à une sylviculture raisonnée et durable, la pérennité de nos forêts. Le prochain défi qui nous attend va consister à mieux communiquer pour convaincre nos élus de pérenniser l'existence de la Coopérative car sa survie dépend en grande partie des aides publiques, afin de couvrir certaines activités déficitaires (réalisation de documents de gestion, suivi et mise en conformité de documents avec les différentes législations, toute l'animation en rapport avec la gestion durable, les opérations de regroupement avec les petits propriétaires en forêt morcelée privée, etc...).

J'attire votre attention sur des pratiques qui ont suscités chez certains d'entre vous des questionnements bien légitimes. En effet, des exploitants forestiers en quête de bois sur pied démarchent certains de nos adhérents en leur proposant des prix supérieurs aux nôtres de quelques euros, sachez d'une part que du moment que vous êtes adhérent de la coopérative vous vous engagez à nous confier l'exploitation de vos bois. En principe, le simple fait de leur signaler que vous êtes adhérent de la coopérative devrait mettre fin à leur démarchage.

Par ailleurs, le prix que nous vous proposons est doté d'une totale transparence et la majorité des coupes sont réalisées à l'unité de produit. Quant à la quantité, elle est vérifiable par les bons de pesée, servant eux aussi de base pour rémunérer l'entreprise de travaux forestiers qui a effectué la coupe et mis le bois bord de route.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à nous contacter en cas de questionnements sur la valorisation de vos bois. En tant qu'interlocuteurs privilégiés, nous sommes là pour vous apporter tous les éclaircissements nécessaires afin de faire perdurer la relation de confiance qui nous lie.

Je conclurai cet éditorial en citant le nouveau président du CRPF, Bruno Giaminardi, que je salue et félicite au passage et que nous sommes fiers d'avoir compté parmi nos administrateurs. A qui on posait la question de l'utilité de la coopérative, il a très justement répondu : « Si on laissait la coopérative disparaître, il faudrait en créer une nouvelle dans l'année »

Très amicalement votre président Philippe Brégliano

Pour apprécier tout le chemin parcouru durant les 20 années d'existence de la Coopérative, il est nécessaire de se retourner sur le passé. Nous avons donc demandé à mes deux méritants prédécesseurs, respectivement Pierre Favre, président fondateur de 1997 à 2007 et Georges Franco, président de 2007 à 2013 de témoigner en quelques lignes de leur expérience à la barre du bateau Provence Forêt. Je leur donne donc la parole :

MOTS DES ANCIENS PRESIDENTS

Edito Pierre Favre

« La Coopérative Provence Forêt a été créée en 1997 à la demande des organisations forestières privées pour prendre la suite d'une partie de l'activité de l'Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers de la région PACA, activité qui n'était pas considérée comme conforme à sa vocation.

Les débuts ont été très difficiles mais grâce à l'aide de l'Union Régionale, la coopérative a pu débiter son activité dans l'assistance technique, la gestion et la mise en vente des bois des propriétaires adhérents. Le sérieux et le professionnalisme de ses techniciens ont progressivement fait bonne impression en particulier sur le Conseil Régional qui lui a accordé son soutien et une aide financière.

Des problèmes de santé familiaux m'ont incité à céder la présidence à Georges Franco qui a bien voulu prendre ma suite.

Le président fondateur Pierre Favre

Edito Georges Franco

Extraits du journal intime de M. Georges FRANCO, année 2007 :

« Le président Pierre FAVRE a porté cette coopérative pendant déjà 10 ans » [...] « Lorsqu'il m'a glissé au creux de l'oreille qu'il cherche un remplaçant. Et, pourquoi pas toi ? J'ai pensé qu'en tant que secrétaire (et ça fait déjà 10 ans), tu es à même de reprendre la suite » « La présidence de la coopérative Provence Forêt me fait peur » [...] « Je vais m'engager en mettant en place un bureau efficace » [...] « Comment assurer l'indépendance financière ? Un premier conseil d'administration sera consacré au devenir de la coopérative et à la mise en place des ressources ». [...] « une politique de reboisement et un engagement des propriétaires à mobiliser les bois au travers de leur coopérative » sont les préoccupations essentielles. « Je vous passe la suite, ma présidence a duré jusqu'en 2012 avec un petit temps de tandem avec mon successeur. Ce fut du bonheur mais pas que du bonheur. Mais mon programme a été appliqué et ma mission accomplie ».

LE MOT DE LA DIRECTRICE

Votre Coopérative forestière tient sa route !

En effet les résultats 2016 font apparaître un résultat positif, encourageant pour cette année 2016 et les suivantes. Les frais généraux ont été maîtrisés, les activités ont été recentrées et les engagements vis-à-vis de nos clients honorés.

Chers adhérents, nous nous devons de vous remercier pour votre fidélité, votre confiance et sommes très heureux de vous accompagner dans la gestion de votre patrimoine forestier.

La qualité et la diversité des services que nous proposons, passe par l'engagement de nos collaborateurs à vous satisfaire au mieux, tant par la réactivité de leur réponse à vos besoins que par leur professionnalisme.

Sur 2016, votre Coopérative et sa filiale, c'est plus de 2,2 millions d'euros versés à l'ensemble de la filière bois en PACA (propriétaires vendeurs de bois, sous-traitants).

C'est toute une chaîne d'acteurs qui gravite économiquement autour de la Coopérative et sa filiale. Notre but est de continuer à vous satisfaire, vous, adhérents coopérateurs via la qualité de nos services rendus et aussi de faire perdurer tout notre réseau de sous-traitants.

C'est grâce à votre confiance et vos soutiens, adhérents coopérateurs, clients et financeurs, que la Coopérative Provence Forêt pourra ainsi continuer à pérenniser son activité et à aller bien.

Je vous souhaite à tous une belle année 2017.

Sandrine FISNOT

Directrice Administrative et Financière

LES INCENDIES

Ci-dessous, quelques chiffres 2016 et 2017 sur les incendies en région PACA, arrêtés en **mars 2017** (source base de données Prométhée).

Départements	Nbre feux 2016	Nbre feux 2017	Surface 2016 (ha)	Surface 2017 (ha)	Nbre moyen de feux par an entre 2012 et 2016 (ha)	Surface moyenne brûlée par an entre 2012 et 2016 (ha)
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	49	21	159	112	43	103
ALPES-MARITIMES	68	36	546	87	69	294
BOUCHES-DU-RHONE	378	6	4533	3	182	1111
HAUTES-ALPES	3	9	9	31	6	20
VAR	92	3	661	0	94	164
VAUCLUSE	24	2	40	4	20	43
TOTAL PACA	614	77	5948	237	414	1735

**Pour lutter contre ce fléau « incendie »,
votre Coopérative Provence Forêt
mène des actions préventives sur toute la Région PACA.**

Il s'agit tout d'abord de **sensibiliser le grand public** et plus particulièrement les propriétaires forestiers privés **en identifiant les zones à risques** et en proposant si besoin la **réalisation de travaux de débroussaillage**.

**Le débroussaillage protège les habitations
et évite la propagation de feux dans les propriétés situées en forêt ou à proximité.**

Nous avons le devoir de vous rappeler que dans certaines zones, le débroussaillage est une obligation. En cas de doutes ou de questions, nos techniciens sont là pour vous apporter des réponses sur les OLD (obligations légales de débroussaillage)

La Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) vise principalement à limiter le développement des incendies dans les massifs forestiers.

Elle comprend notamment :

Les pistes DFCI :

Il s'agit de créer et d'entretenir des chemins pour faciliter l'accès aux massifs forestiers des pompiers lors des interventions.

Mais l'arrivée rapide et certaine au plus près du feu ne peut être garantie que si les pistes sont en nombre suffisant et correctement entretenues.

Ces pistes possèdent toutes une bande débroussaillée et débouchent sur un axe de circulation pour ne pas piéger les secours engagés. Elles ne sont pas des routes ouvertes à la circulation.

Les points d'eau :

Citernes, plans d'eau, poteau incendie sont indispensables au bon ravitaillement des moyens de lutte (terrestres et aériens).

Cette ressource en eau est vitale pour les opérations d'extinction et la défense des habitations.

Veillez trouver ci dessous en photos, deux exemples de création de pistes et de réfection de citernes réalisés par votre Coopérative.



La photo a été prise lors de la réalisation d'un marché de Maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de travaux DFCI comprenant

la mise aux normes d'une citerne métallique enterrée sur la commune de LAMANON.

Cette citerne enterrée est située sur une piste DFCI. Les pompiers remplissent cette citerne avant chaque période estivale.

travaux de fouilles, de mise en place de la citerne et enfin le recouvrement de celle-ci de sable et de terre afin de l'intégrer au paysage environnant.

Nous nous sommes également assurés que la place de retournement autour de la citerne était suffisante (aire pour stationner 1 groupe de pompiers composé de 5 camions citernes et 1 véhicule léger tout terrain)

Votre Coopérative Provence Forêt a suivi les



Sur cette deuxième photo nous avons encadré

des travaux de réfection de deux citernes (1 en métal et l'autre en béton) couplées enterrées au nord des Baux de Provence.

Il s'agit d'un secteur particulièrement délicat avec un risque incendie important en cas de vent.

Le sol est en pente et permet un remplissage d'eau de pluie.

La citerne en béton dispose d'un impluvium et d'un décanteur.

- Le décanteur est un bloc de béton constitué de trois compartiments qui permettent de retenir les impuretés telles que les boues et les particules fines qui sont transportées dans l'eau lors du remplissage de la citerne.

- L'impluvium (système de captage et de stockage des eaux pluviales) est lui composé d'une émulsion goudronnée afin de ne pas fissurer comme le béton et ainsi assurer une pérennité de l'ouvrage dans le temps.

Lorsque le feu a détruit une forêt il n'y a d'autres solutions que de mener des actions curatives.

La première étape est le nettoyage des parcelles afin d'assurer une meilleure régénération de la végétation touchée par le feu.

La seconde étape est la valorisation des bois brûlés.

Depuis 10 ans, votre Coopérative Provence Forêt œuvre pour valoriser au mieux les bois brûlés.

Exemple d'exploitation de peuplement de Pin d'Alep incendié

Suite à un incendie début juillet 2016, PROVENCE FORET est intervenu pour réhabiliter ces terrains incendiés, sur la commune de Châteauneuf les Martigues (13). Le peuplement touché était une jeune futaie de Pin d'Alep, de faible diamètre (diamètre moyen compris entre 10 et 15 cm). La surface touchée chez ce propriétaire dépasse la centaine d'hectares mais pour des raisons de topographie (fortes pentes, barres rocheuses et éboulis), nous n'avons pu traiter que 25 hectares.

Dans un souci de valorisation des bois malgré les faibles diamètres, nous avons opté pour récolter ces bois brûlés en arbres entiers et ainsi valoriser le potentiel bois de l'arbre dans son entier.

L'abattage a été réalisé par une cisaille, montée sur une pelle mécanique, afin de couper et regrouper les arbres, un peu comme une abatteuse le ferait avec des rondins, et ainsi faciliter le travail de débardage. Le débardage a été réalisé avec un porteur de grande capacité afin d'optimiser les coûts et rendre ainsi l'opération viable pour tous.



Abattage et regroupement des arbres



Débardage des arbres entiers par porteur

L'objectif de l'opération étant d'obtenir un stockage de bois à déchiquer, de manière classique, comme n'importe quelle pile de bois



Stockage des bois



Transformation et expédition vers les clients

Compte tenu des caractéristiques des arbres (faibles diamètres et faibles hauteurs), ces arbres n'auraient pas trouvé de débouchés sous forme de rondins.

Toutefois, l'absence de consommation de certains clients a fortement pénalisé ce chantier et nous a obligé à allonger les délais de réalisation de ce chantier bien au-delà de nos prévisions.

LA FORMATION

Depuis toujours, la Coopérative Provence Forêt est un organisme qui accueille des stagiaires et des apprentis.

- 1- les visites de chantiers forestiers

Les techniciens expliquent aux jeunes les enjeux de la bonne gestion forestière en organisant à la demande de certaines écoles forestières, des visites de sensibilisation pour des élèves de niveau bac pro Gestion Forestière et conduite des chantiers forestiers, BTS Gestion forestière ou école d'ingénieurs.

Ce type de visites permet en général de consolider des vocations et d'ouvrir les esprits sur la réalité terrain.

- 2 - L'accompagnement des élèves engagés dans une formation pour adulte

Le but est de consolider les connaissances techniques « de bûcheronnage manuel » acquises lors de l'apprentissage en réalisant des chantiers pour le compte de la Coopérative.

L'école met donc à la disposition du technicien Provence Forêt, ses équipes d'élèves composées de 2 à 18 bûcherons maximum sur les chantiers. Les élèves peuvent ainsi tester en direct leurs compétences, le respect des consignes et les exigences à respecter au niveau du temps.

Quelques exemples de chantier réalisés en collaboration avec le centre de formation pour adultes ROUMOULES(04) - ANSOUIS(84) - VENELLES(13) - MONTSALIER(04)

- 3 - Les formations techniques «longue durée»au métier de technicien forestier

Votre Coopérative accompagne sur deux ans des élèves en BTS Gestion forestière.

Le temps des apprentis est partagé entre des périodes à l'école forestière et des périodes de stage en entreprise.

Ce processus d'apprentissage permet d'acquérir le savoir (l'école) et le savoir-faire (aptitude - le métier en lien direct avec le métier de technicien forestier sur le terrain). C'est à travers les stages que la réalité terrain est transmise aux jeunes apprentis. Il s'agit d'appliquer concrètement les techniques apprises à l'école et d'avoir une vision globale du métier de technicien forestier.

Les confidences d'un apprenti :

«Après un bac STAV (sciences techniques de l'agronomie et du vivant), j'ai intégré la Coopérative en Octobre 2015 pour une formation de deux ans en alternance. Je suis étudiant en deuxième année de BTSA Gestion Forestière au Lycée D'Aurillac.

Ce que j'ai pu observer depuis mon entrée à la Coopérative c'est qu'il existe une entraide entre les salariés sur le terrain comme par exemple lors de la réalisation des martelages (les techniciens se regroupent pour organiser les martelages) ou encore au niveau administratif car il y a toujours quelqu'un qui a une réponse à mes questions.

Sur le plan technique j'apprends beaucoup : Cubage, cartographie, logistique sur les chantiers avec par exemple l'étude des places de dépôts et de retournement pour les transporteurs.

Dans ma formation nous sommes 4 étudiants en stage dans différentes structures (2 dans le domaine public, 1 en cabinet d'expertise et moi-même en Coopérative).

En comparant les missions confiées pendant nos périodes de stages je constate que la Coopérative est la structure qui réalise le plus de documents de gestion, notamment les RTG. La réalisation de ces documents de gestion en collaboration avec mon maître de stage, m'a d'ailleurs permis de mieux définir mon projet professionnel.

Je souhaite en effet, mieux développer cet aspect environnement en intégrant une licence protection de la nature.

***Ce que je peux conclure sur la Coopérative Provence Forêt,
c'est que la communication est le mot clé pour cette entreprise
car c'est grâce à ce mot que la Coopérative avance »***

Émilien REYNAUD.

BTSA gestion forestière par apprentissage en coopérative

Émilien Reynaud travaille actuellement en tant qu'apprenti BTS gestion forestière à la Coopérative PROVENCE FORET et suit sa formation au CFAAF du Cantal.

Cette formation BTSA gestion forestière prépare aux métiers de techniciens forestiers en tant que gestionnaire de massif ou que dans un rôle de mobilisation des bois. Ce diplôme peut se préparer par la voie de l'apprentissage: le jeune suit des cours théoriques et pratiques au CFA et complète sa formation en travaillant pour le compte d'une entreprise de la filière.

Les entreprises susceptibles d'embaucher des apprentis forestiers sont

diverses, comme l'emploi dans la filière. Les coopératives forestières prennent de nombreux apprentis. Au cours de ses périodes en entreprise, Émilien a pu mettre en application de nombreux points nécessaires au travail d'un technicien : suivi de coupe, réalisation d'estimation, mise en place de règlement type de gestionla Coopérative PROVENCE FORET l'a accompagné dans ces tâches dans un premier temps, puis a laissé Émilien prendre de l'autonomie dans son travail. Cette expérience à la Coopérative lui a également permis de se créer un début de réseau professionnel. Cette première expérience solide dans la filière lui

permettra de trouver un emploi plus rapidement, comme l'ensemble des apprentis du CFAAF du Cantal.

Pour tous renseignements sur cette formation par apprentissage, n'hésitez pas à contacter le CFAAF du Cantal : Rue de Salers - BP 537 - 15005 AURILLAC CEDEX

Tél : 04-71-46-26-90 - Mail : cfa.aurillac@educagri.fr

Site internet : www.gpompidouenilv.fr

Monsieur Alain ALRIC
Professeur de technique

Votre Coopérative, partenaire du groupe Circaète 04 !

PROVENCE FORET confirme toujours plus son engagement dans la prise en compte des aspects environnementaux sur les chantiers en devenant partenaire du groupe Circaète 04. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de nos certifications ISO 14001 et PEFC et dans notre rôle de gestionnaire.

Le Circaète Jean-le-Blanc est rapace migrateur qui revient en France aux alentours du mois de mars et niche le plus souvent en forêt dans un secteur tranquille. C'est un oiseau migrateur qui revient en France aux alentours du mois de mars et niche le plus souvent en forêt dans un secteur tranquille. «Le-Blanc» fait référence à sa couleur dominante quand on le voit de dessous. Le groupe Circaète 04 travaille en concertation avec différents acteurs afin de référencer les sites occupés par l'oiseau dans les Alpes de Haute-Provence, de les suivre et de les protéger.



Circaète Jean-le-Blanc, un chasseur de serpent.
Crédit photo : Vincent DECORDE.

Nos techniciens ont été sensibilisés à la biologie de l'oiseau, aux résultats des suivis et à la réglementation. Ils ont pu échanger avec Cédric ARNAUD, coordinateur du groupe Circaète 04, par rapport aux contraintes rencontrées par la Coopérative sur ces aspects, notamment en termes de période d'exploitabilité des chantiers (période de nidification de mars à août pendant laquelle le rapace ne doit pas être dérangé).

PROVENCE FORET a désormais accès aux données du groupe Circaète 04 concernant les périmètres de protection du circaète Jean-le-Blanc. Un contact sera pris avec M. ARNAUD avant chaque intervention située dans ces périmètres pour fixer les modalités d'exploitation.

En 2016, un chantier test a été réalisé sur Castellane (04). L'exploitation a été réalisée hors période de nidification et en laissant un écran boisé autour du nid.

Nous invitons tous les gestionnaires et les exploitants à s'engager dans la démarche !

CHANGEMENT DES STANDARDS PEFC

**À travers son schéma de certification forestière,
PEFC définit et promeut des règles de gestion durable adaptées à la
forêt française.**

Ce schéma est révisé tous les 5 ans dans une optique d'amélioration continue. Nous sommes arrivés à la fin du cycle 2012-2017 et un nouveau cahier des charges pour les propriétaires et les exploitants sera bientôt disponible.

Vous êtes de plus en plus nombreux à vous engager dans PEFC, aidez-nous à promouvoir la certification PEFC en en parlant autour de vous !

Décret hygiène et sécurité : de nouvelles réglementations

Le décret n° 2016-1678 du 05/12/16 précise les mesures d'organisation à mettre en œuvre en matière d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles par les donneurs d'ordre, les chefs d'entreprise et les travailleurs indépendants. Il précise les règles techniques applicables, en particulier, aux périmètres de sécurité autour des zones d'abattage d'arbres ou à certains travaux particuliers comme les travaux sur terrains en pente ou les travaux de débardage par câbles. Il détermine, par ailleurs, les conditions dans lesquelles le travail isolé est admis ainsi que les équipements de protection individuelle qui doivent être portés par les opérateurs. Il précise, enfin, les règles minimales d'hygiène à respecter.

De plus, à partir du 1er janvier 2017, le seuil de déclaration à l'administration des chantiers réalisés en tout ou partie en manuel est abaissé à 100 m³ (contre 500 m³ pour les chantiers mécanisés). Parallèlement, un décret a supprimé la taille minimum pour les panneaux de chantier. Enfin, des arrêtés applicables au 01/04/2017 sont parus par rapport aux fiches de chantier et à la réglementation sur les arbres encroués.

Tous les salariés de votre Coopérative PROVENCE FORET connaissent la réglementation et ont passé le recyclage de la formation sauveteur-secouriste du travail en 2016. N'hésitez pas à nous contacter sur tous ces aspects importants d'un chantier forestier.





Maladie de Lyme

Un plan national de lutte contre la maladie de Lyme transmise par les tiques est sorti en 2016. Les forestiers sont particulièrement exposés et les conséquences sont très importantes (cette maladie peut atteindre le système nerveux, les articulations, la peau, le cœur, l'œil...). Le dépistage n'est actuellement pas assez fiable et il convient de se protéger au maximum. Par exemple : porter des vêtements longs et fermés aux extrémités lors des sorties en forêt et s'inspecter minutieusement en rentrant. Les tiques se retirent avec un tire-tique qui permet d'extraire la tête. Le risque d'infection maximal se trouve au printemps et au début de l'automne.

ET TOUJOURS

**Vous avez la possibilité de soutenir
votre Coopérative**
en souscrivant au capital social de celle-ci.

- ✓ Ces «parts à avantages particuliers» d'une valeur de 16 € bénéficient d'une rémunération basée sur un taux annuel de 2%.
- ✓ Les intérêts acquis sont payables tous les 5 ans à date anniversaire.
- ✓ Ces parts, qui peuvent être souscrites par les associés coopérateurs et les associés non-coopérateurs, vont devenir un levier fondamental de développement.
- ✓ De plus, votre Coopérative étant considérée comme une entreprise solidaire, vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux en investissant dans le capital social.

Elles peuvent être souscrites au siège social de la société ou en contactant l'un de nos techniciens.

ACTUALITE

Cette année l'Assemblée Générale aura lieu le vendredi 2 Juin 2017 à Hôtel Mercure Aix-en-Provence
Sainte Victoire- RDN7
13790 CHATEAUNEUF LE ROUGE

Venez nombreux !

NOUS CONTACTER :

Secteur 04

«Alpes-de-Hautes Provence»

Secteur 05

«Hautes-Alpes»

Christophe DAST	06 72 00 33 75
Alexandre ALPE	06 24 53 68 89

Secteur 13 «Bouches-du-Rhône»

Secteur 84 «Vaucluse»

Sébastien DROCHON	06 72 00 33 74
Jonathan JACOTOT	06 82 45 53 58

Secteur 06 «Alpes-Maritimes»

Secteur 83 «Var»

Emmanuel ATANOUX	06 82 45 58 72
Norman GOUSSU	06 46 28 10 57

Siege Social : 04 42 90 73 37
Europarc Sainte Victoire-Bât 1
Route de Valbrillant
13590 MEYREUIL
siege.social@provenceforet.fr

Avec le soutien de :

